

DEVENEZ PROCUREUR(E) AU SERVICE DE LA JUSTICE

DPCP DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

APPEL DE CANDIDATURES

916-246011154

Un emploi occasionnel de procureur(e) aux poursuites criminelles et pénales est ouvert au Bureau de l'Est du Québec pour lequel le port d'attache est situé au point de service de Baie-Comeau.

Mission du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

Créé en 2007, le DPCP a pour mission d'assurer, au nom de l'État québécois, la responsabilité des poursuites criminelles et pénales, et ce, dans la recherche de la justice ainsi que dans le respect de l'intérêt public et la règle de droit :

- de façon indépendante à l'abri de toute pression de nature politique, policière ou médiatique;
- de façon à assurer la protection de la société et l'intérêt légitime des victimes, de leurs proches et des témoins.

Le DPCP contribue à protéger la population québécoise et à maintenir la confiance du public envers le système de justice criminelle et pénale. Son indépendance permet à la population de bénéficier d'un système de justice intègre et équitable.

Mandat du Bureau

Le Bureau de l'Est du Québec est un bureau régional du DPCP, sous la responsabilité de la procureure en chef aux poursuites criminelles et pénales, M^{e} Annie Cyr.

Il a pour mandat d'autoriser et de diriger les poursuites criminelles du district judiciaire de Baie-Comeau et ainsi que le point de service de Forestville, dont les secteurs sont desservis par le palais de justice de Baie-Comeau devant les tribunaux (incluant les tribunaux d'appel) au nom de l'État québécois et d'accomplir les actions requises tout au long du processus judiciaire. Il valorise le travail en équipe, qui fait partie intégrante de sa culture organisationnelle. Les procureurs conseillent les policiers sur toutes questions impliquant une infraction commise par un adulte. Ils s'assurent également de la prise en compte des intérêts légitimes des personnes victimes d'infractions criminelles et des témoins tout au long du processus judiciaire.

La personne retenue pour occuper ce poste sera sous l'autorité immédiate de M^{e} Marc Bérubé, procureur en chef adjoint aux poursuites criminelles et pénales.

L'équipe

Le point de service est situé au 71, avenue Mance, local 1.03 à Baie-Comeau. Il est composé d'une équipe de sept (7) personnes. Pour l'accomplissement de son mandat, il recourt à des personnes qui ont une expérience variée et complémentaire. Les procureurs qui y œuvrent doivent faire preuve, entre autres, d'autonomie, de rigueur dans leur mode de travail, de collaboration avec tous les partenaires et collègues qui les entourent et avoir une bonne capacité d'adaptation.

Attributions du poste

Le poste consiste principalement à :

- conseiller, en temps réel, les agents de la paix et les personnes responsables de l'application des lois relativement à tous les aspects d'un dossier criminel;
- analyser les dossiers soumis par les corps policiers, formuler au besoin des demandes de complément d'enquêtes, effectuer les contacts nécessaires et autoriser les poursuites pertinentes dans le respect des lois et des directives du DPCP;
- voir à l'assignation des témoins ainsi qu'à la production de documents en vue de la tenue d'un procès;

- mener toutes les procédures judiciaires dans les dossiers (autorisations, rencontres, comparutions, enquêtes pour mise en liberté, enquêtes préliminaires, procès, auditions sur la détermination de la peine, etc.);
- agir et plaider devant les tribunaux en assurant un service de poursuite efficient et respectueux envers tous les acteurs et intervenants du système judiciaire;
- rencontrer les personnes impliquées dans les différents dossiers et participer à la mise en place de mesures d'accueil et d'accompagnement des victimes;
- collaborer avec les personnes victimes ou leur représentant afin d'offrir des mesures d'aide au témoignage et les informer avant le règlement d'un dossier;
- mettre en place des mesures visant à réduire au maximum les délais à toutes les étapes judiciaires dans les dossiers;
- suivre de la formation en continu afin de maintenir le haut niveau de connaissances et d'expertise requis pour exercer la fonction;
- intervenir publiquement et donner des entrevues à des médias écrits et électroniques au besoin.

Profil recherché

Le point de service est à la recherche d'un nouveau talent pour enrichir son équipe de procureurs.

Concrètement, la personne recherchée :

- apprécie les défis en faisant preuve d'ouverture, d'engagement et de rigueur;
- possède une facilité à travailler en équipe, à échanger et à collaborer avec les différents partenaires;
- possède une excellente capacité d'adaptation;
- démontre un bon esprit de synthèse et un intérêt marqué à approfondir ses connaissances du droit;
- a un intérêt à traiter sur une base régulière des dossiers de violence sexuelle, de violence conjugale ou intrafamiliale et d'entente multisectorielle dans le respect des orientations et des directives;
- doit savoir gérer efficacement son temps afin de traiter un fort volume de dossiers;
- doit savoir composer avec une charge émotive importante liée au traitement des dossiers de victimes vulnérables, souvent ambivalentes devant le processus judiciaire;
- doit faire preuve de beaucoup de patience, de dévouement et d'empathie;
- a un intérêt à œuvrer à l'occasion à la cour itinérante ou à supporter d'autres points de service du Bureau de l'Est du Québec en cas de besoin;
- fait preuve d'autonomie et de débrouillardise;
- doit être en mesure de se vouer à un ou plusieurs dossiers sur le long terme.

Conditions de travail

Au 1er avril 2026, le traitement minimal est fixé à 82 999 $ et le traitement maximum à 192 423 $ pour un horaire normal de travail de 37,5 heures par semaine.

La ou le procureur(e) dont le port d'attache est situé à Baie-Comeau, bénéficie d'une allocation de rétention équivalente à 13 % de son traitement annuel. Cette prime n'est pas cotisable au régime de retraite.

Télétravail

Dans l'éventualité où du télétravail est autorisé, la ou le procureur(e) doit fournir un environnement de travail à domicile adapté à l'accomplissement de la prestation de travail attendue, sécuritaire et qui permet d'assurer la confidentialité et la sécurité de l'information, de même que d'entretenir des communications efficaces et de respecter le décorum des tribunaux si elle ou il doit participer à des audiences à distance.

Conditions d’admissibilité

Pour que votre candidature soit admissible, vous devez :

- être inscrit(e) au tableau de l’Ordre des avocats du Québec;
- occuper un emploi de procureur(e) aux poursuites criminelles et pénales OU être déclaré(e) apte à exercer la fonction de procureur(e) (votre nom fait alors partie de la banque de personnes qualifiées);
 - si votre candidature est retenue et que vous n’êtes pas déjà à l’emploi du DPCP, vous devrez donner votre autorisation pour une vérification d’habilitation sécuritaire.
- faire parvenir votre candidature par courriel, au plus tard, le **12 novembre 2026, à 23 h 59**, heure de l’Est.

Marche à suivre pour déposer votre candidature

Vous devez faire parvenir votre candidature par courriel, à l’adresse dotation@dpcp.gouv.qc.ca en prenant soin d’y joindre ces documents :

- une lettre de motivation à occuper les fonctions;
- votre curriculum vitae, incluant les dates de début et de fin (mois et année) des emplois occupés.

Prendre soin d’inscrire le numéro **916-246011154** de l’appel de candidatures.

Prenez note

Dans l’éventualité où aucune candidature ne serait retenue parmi les candidats permanents, temporaires ou occasionnels répondant aux exigences du poste, le Bureau pourra considérer les candidatures des personnes candidates déclarées aptes dont le nom figure dans la banque de personnes qualifiées.

Informations sur le processus de dotation

Communiquer avec la Direction des ressources humaines du DPCP, par courriel, à l’adresse dotation@dpcp.gouv.qc.ca.

Informations sur les attributions de l’emploi

Communiquer avec M^{e} Marc Bérubé, procureur en chef adjoint aux poursuites criminelles et pénales, par courriel, à l’adresse marc.berube@dpcp.gouv.qc.ca.